

# Forsee Power, un expert mondial des systèmes de batteries intelligents, lance son introduction en bourse sur Euronext Paris

- Taille initiale de l'offre : émission d'actions ordinaires nouvelles pour un montant d'environ 100 millions d'euros, pouvant être portée à environ 115 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la clause d'extension
- Montant de l'offre pouvant être porté à 132,2 millions d'euros en cas d'exercice intégral de l'option de surallocation par cession d'actions ordinaires existantes
- Engagement de souscription de Ballard Power Systems portant sur au moins 35% du montant de l'augmentation de capital (y compris en cas d'exercice de la clause d'extension) dans la limite d'un montant maximum de 40 millions d'euros
- > Fourchette indicative du prix de l'offre applicable à l'offre à prix ouvert et au placement global : entre 7,25 euros et 9,80 euros par action
- Période de souscription : jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre pour l'offre à prix ouvert et jusqu'au 2 novembre 2021 (13h, heure de Paris) pour le placement global
- Titres éligibles au PEA-PME

Paris, le 18 octobre 2021 – 07h00 CEST – Forsee Power (la « Société »), expert des systèmes de batteries intelligents pour l'électromobilité durable, annonce le lancement de son introduction en bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur le marché réglementé d'Euronext Paris (code ISIN : FR0014005SB3 ; mnémonique : FORSE).

L'Autorité des marchés financiers (l' « AMF ») a approuvé, le 15 octobre 2021 sous le numéro 21-448, le prospectus relatif à l'introduction en bourse de la Société, composé d'un document d'enregistrement approuvé le 1<sup>er</sup> octobre 2021 sous le numéro I. 21-058, d'un supplément au document d'enregistrement approuvé le 15 octobre 2021 sous le numéro I.21-062, d'une note d'opération et d'un résumé du prospectus (inclus dans la note d'opération).



## Partenariat stratégique avec Ballard et engagement de souscription d'au moins 35% du montant de l'augmentation de capital, dans la limite d'un montant maximum de 40 M€

Ballard Power Systems, un leader mondial des piles à combustible pour les véhicules moyens et lourds à hydrogène, et Forsee Power ont conclu un partenariat stratégique visant à développer le premier système de batteries et piles à combustible totalement intégré, optimisé pour répondre aux besoins des marchés ciblés de la mobilité moyenne et lourde des bus, camions, trains, bateaux et véhicules non routiers (« off-highway »).

Cette alliance entre deux leaders de l'industrie est le début d'une collaboration à long terme impliquant la co-conception, le co-développement, la production, la commercialisation et la vente de solutions intégrées de piles à combustible et batteries pour les véhicules à hydrogène.

Avec des technologies, des clients, des marchés verticaux et des marchés complémentaires, le partenariat Ballard et Forsee Power devrait augmenter les performances technologiques, optimiser les coûts, prolonger la durée de vie et faciliter l'installation dans le véhicule en fournissant des solutions de transmission électrique pré-intégrées et optimisées.

Les chaines de traction électriques à hydrogène sont constituées d'un certain nombre de composants clés, notamment le module de pile à combustible, le système de batterie et le système de gestion de l'énergie (EMS). Pour la solution intégrée prévue, Ballard fournira le système de pile à combustible et les commandes associées, et Forsee Power fournira le système de batterie et le système de gestion de batterie associé (BMS), le système de refroidissement et le système de conversion DC/DC haute tension. Les parties développeront conjointement l'EMS pour optimiser l'architecture hybride pile à combustible et batterie.

Dans le cadre de ce partenariat stratégique, Ballard s'est notamment irrévocablement engagée à souscrire au moins 35% du montant de l'augmentation de capital (y compris en cas d'exercice de la clause d'extension, le cas échéant), dans la limite d'un montant maximum de 40 millions d'euros, sous réserve de ne pas dépasser 10% du capital social ou des droits de vote après l'opération. Cet engagement permettrait à Ballard d'acquérir une participation dans Forsee Power lors de son introduction en bourse sur Euronext Paris. Ballard a également été désignée en tant qu'administrateur au Conseil d'administration de la Société, cette nomination devant être effective à compter du règlement-livraison de l'offre.

## Forsee Power : un pionnier qui dispose d'atouts concurrentiels stratégiques pour s'imposer comme le partenaire de référence de la mobilité de demain

Depuis 2011, Forsee Power est concepteur et fabricant de systèmes de batteries intelligents pour l'électromobilité. La Société se positionne sur les marchés de l'électromobilité nécessitant des systèmes de batteries complexes et à haute valeur ajoutée : véhicules lourds (bus, camions spéciaux tels que des camions miniers ou portuaires, véhicules non routiers pour la construction, l'agriculture et l'industrie, trains et navires) et véhicules légers (deux et trois roues, karts, petits véhicules autonomes et robotiques). Les systèmes de batteries permettent un fonctionnement zéro émission en mode 100% batterie ou associés à la pile à combustible (hydrogène) ou hybride avec un moteur thermique.

Portée par des tendances de marché structurelles, l'électromobilité s'impose comme la norme des véhicules commercialisés aujourd'hui. Élément central des véhicules électriques, les systèmes de batteries sont donc au cœur de la mutation du secteur des transports. En 2020, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 62 M€ et comptait plus de 500 collaborateurs.

Bénéficiant d'une grande expérience des développements technologiques et de leurs applications commerciales, Forsee Power dispose de nombreux atouts pour accroître son leadership technologique et commercial :



- Maîtrise technologique de l'ensemble de la chaîne de valeur, de la conception à la production des systèmes de batteries complexes;
- 2) **Gamme de produits étendue et adaptée** à une grande diversité d'usages (100% batterie, pile à combustible/hydrogène, hybride thermique) et de marchés finaux ;
- 3) Présence sur des marchés à fort potentiel de création de valeur avec des positions de leader déjà établies ;
- 4) Capacités industrielles et commerciales dimensionnées pour accompagner la croissance rapide du secteur ;
- 5) **Structure actionnariale solide et management expérimenté** doté d'une vision stratégique.

## Des objectifs financiers ambitieux portés par des tendances de marché structurelles

Avec un objectif de chiffre d'affaires d'environ 71 M€ en 2021, Forsee Power anticipe de solides perspectives de croissance à court et moyen termes

#### Forsee Power a ainsi pour objectif d'atteindre\* :

✓ en 2023, un chiffre d'affaires d'env. 180 M€ et l'atteinte du seuil de rentabilité (EBITDA)
 ✓ en 2027, un chiffre d'affaires d'env. 600 M€ avec une marge d'EBITDA >15%

#### Raisons de l'offre

Le montant du produit net de l'émission des actions nouvelles est estimé à environ 92 millions d'euros (hors exercice de la clause d'extension), à environ 107,0 millions d'euros (en cas d'exercice en totalité de la clause d'extension) et à environ 68,4 millions d'euros (en cas de réalisation de l'augmentation de capital à 75%).

Le produit net de l'émission des actions nouvelles (hors exercice de la clause d'extension) sera affecté de la manière suivante :

- à hauteur d'environ 30 millions d'euros, à l'innovation et au développement de nouveaux produits, afin de permettre (i) le recours à la digitalisation et à l'intelligence artificielle, (ii) la nouvelle génération de technologies et de produits, (iii) la poursuite de l'optimisation des coûts et (iv) le renforcement de la sécurité des systèmes de batteries ;
- à hauteur d'environ 30 millions d'euros, à l'accélération du développement industriel à l'international, afin de permettre (i) l'augmentation de la capacité de production des installations existantes, (ii) la création d'une présence industrielle aux Etats-Unis d'Amérique et (iii) l'extension de manière opportuniste de la base industrielle dans de nouveaux pays;
- à hauteur d'environ 10 millions d'euros, à des opérations opportunistes de développement, afin de permettre (i) l'expansion dans des zones géographiques et dans des gammes de produits complémentaires à ceux du Groupe, (ii) le développement de la seconde vie et de la fin de vie des systèmes de batteries et (iii) le déploiement de l'offre de services et d'opérations opportunistes de développement; et

<sup>\*</sup> Sur la base des hypothèses figurant dans le document d'enregistrement



- à hauteur d'environ 30 millions d'euros, aux besoins généraux du Groupe, afin de permettre de (i) répondre à de larges volumes d'affaires, (ii) soutenir la demande croissante de production et (iii) renforcer la structure de bilan de la Société, notamment en (a) remboursant la tranche B d'un montant de 8,5 millions d'euros au titre du contrat de crédit conclu le 21 décembre 2020 avec la Banque Européenne d'Investissement (la « BEI ») et (b) versant l'indemnité d'un montant de 1 250 000 euros à la BEI dans le cadre des opérations réalisées préalablement à l'introduction en bourse de la Société.

En cas d'exercice de la clause d'extension, le produit de l'émission des actions nouvelles supplémentaires ainsi émises sera affecté à l'un des guatre objectifs décrits ci-dessus.

Dans l'hypothèse où l'offre ne serait souscrite qu'à hauteur de 75% (soit un montant d'environ 75 millions d'euros), les fonds levés seraient alloués en priorité à l'innovation et au développement de nouveaux produits ainsi qu'à l'accélération du développement industriel à l'international (notamment aux Etats-Unis), au remboursement de la tranche B de l'emprunt BEI et, pour le solde, aux autres objectifs en fonction des besoins ou des opportunités.

#### Structure de l'Offre

Il est prévu que la diffusion des actions offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'«Offre à Prix Ouvert» ou «OPO»);
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le «Placement Global») comportant :
  - un placement en France; et
  - un placement international dans certains pays, y compris aux Etats-Unis d'Amérique en vertu de la règle 144A prise en application du *U.S. Securities Act* de 1933, tel que modifié (le « *Securities Act* »), et en dehors des Etats-Unis d'Amérique conformément à la *Regulation S* du *Securities Act*.

Deux catégories d'ordres de souscription sont susceptibles d'être émis en réponse à l'OPO : (i) fraction d'ordre de souscription A1 : entre 10 et 200 actions incluses, et (ii) fraction d'ordre de souscription A2 : au-delà de 200 actions. Les fractions d'ordres de souscription A1 sont prioritaires par rapport aux fractions d'ordres de souscription A2 ; un taux de réduction pouvant aller jusqu'à 100% peut être appliqué aux fractions d'ordres de souscription A2 pour servir les fractions d'ordres de souscription A1.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10% du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre (avant exercice éventuel de la clause d'extension et de l'option de surallocation).

#### Taille initiale de l'Offre

La Société émettra des actions ordinaires nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public, d'un montant d'environ 100 millions d'euros, prime d'émission incluse (correspondant, à titre indicatif, à un maximum de 13 793 103 actions nouvelles, sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative de prix de l'Offre).



#### Clause d'Extension

La Société pourra, en fonction de l'importance de la demande et après consultation avec les Garants<sup>1</sup>, augmenter le montant initial de l'augmentation de capital d'un montant maximum d'environ 115 millions d'euros, prime d'émission incluse (correspondant, à titre indicatif, à un maximum de 15 862 068 actions nouvelles, sur la base d'un prix de l'Offre égal à la borne inférieure de la fourchette indicative du prix de l'Offre) (la « **Clause d'Extension** »).

#### **Option de Surallocation**

FCPI Objectif Innovation Patrimoine n°9, FCPI Idinvest Patrimoine n°6, FCPI Idinvest Patrimoine 2016, FPCI Electranova - Idinvest Smart City VF, Idinvest Innov FRR France, FIP Régions & Industries, FCPI Idinvest Patrimoine 2015, IDINVEST GROWTH SECONDARY S.L.P et FPCI Electranova Capital, Groupe Industriel Marcel Dassault et Christophe Gurtner, fondateur de la Société consentiront à Crédit Agricole Corporate and Investment Bank agissant en qualité d'agent de la stabilisation, au nom et pour le compte des Garants, une option permettant l'acquisition d'un nombre d'actions représentant au total un maximum de 15% du nombre cumulé d'actions nouvelles et d'actions nouvelles supplémentaires, soit un maximum de 2 379 310 actions cédées (l'« **Option de Surallocation** »). L'Option de Surallocation sera exerçable par les Garants jusqu'au 2 décembre 2021.

#### Fourchette indicative du prix de l'Offre

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global.

La fourchette indicative du prix de l'Offre arrêtée par le Conseil d'administration de la Société est comprise entre 7,25 et 9,80 euros par action. Cette fourchette du prix de l'Offre est indicative et le prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette indicative du prix de l'Offre. Le prix de l'Offre sera arrêté par le Conseil d'administration de la Société le 2 novembre 2021, selon le calendrier indicatif.

#### Produit brut et produit net de l'Offre

Le produit brut de l'émission des actions nouvelles s'élève à un montant d'environ 100 millions d'euros (hors exercice de la Clause d'Extension), pouvant être porté à un maximum d'environ 115 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à un montant d'environ 75 millions d'euros (en cas de réalisation de l'augmentation de capital à 75%).

Les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société sont estimées à environ 7,5 millions d'euros (8,0 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension).

Le produit net de l'émission des actions nouvelles est estimé à environ 92 millions d'euros (hors exercice de la Clause d'Extension), à environ 107,0 millions d'euros (en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension) et à environ 68,4 millions d'euros (en cas de réalisation de l'augmentation de capital à 75%).

A titre illustratif, le produit brut de la cession des actions cédées pourra s'élever à un montant d'environ 17,2 millions d'euros maximum en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation, sur la base d'un prix de l'Offre égal à la borne inférieure de la fourchette indicative du prix de l'Offre, et à environ 17,2 millions d'euros maximum en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation, sur la base d'un prix de l'Offre égal à la borne supérieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre.

La Société ne recevra aucun produit de la cession des actions cédées.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Société Générale, Gilbert Dupont, Joh. Berenberg, Gossler & Co. KG



#### **Intention de Bpifrance**

A l'occasion du Conseil d'administration de la Société réuni le 15 octobre 2021, le représentant permanent de Bpifrance a indiqué à la Société avoir saisi son comité d'investissement d'une demande de participation à l'Offre, selon les modalités décrites dans le prospectus et pour un montant maximum de 10 millions d'euros. La participation effective de Bpifrance est donc conditionnée à l'accord de ce comité d'investissement.

#### Engagements d'abstention et de conservation

La Société a pris un engagement d'abstention d'une durée de 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.

L'ensemble des actionnaires de la Société représentant 100% du capital de la Société avant l'Offre ainsi que certains cadres du Groupe porteurs de stock-options ont pris ou prendront un engagement de conservation d'une durée de 365 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions. Ballard a pris un engagement de conservation d'une durée de 360 jours calendaires, suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions.

#### Calendrier indicatif de l'opération

15 octobre 2021	Approbation du Prospectus par l'AMF.
18 octobre 2021	Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus. Ouverture de l'OPO et du Placement Global.
1 <sup>er</sup> novembre 2021	Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les ordres aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les ordres par Internet.
2 novembre 2021	Clôture du Placement Global à 13 heures (heure de Paris). Fixation du Prix de l'Offre. Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre. Première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris. Début de la période de stabilisation éventuelle.
3 novembre 2021	Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris (sur une ligne de cotation intitulée « Forsee Power Prom » jusqu'à la date de règlement livraison de l'OPO et du Placement Global).
4 novembre 2021	Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global.
5 novembre 2021	Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris sur une ligne de cotation intitulée « Forsee Power ».
2 décembre 2021	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation. Fin de la période de stabilisation éventuelle.

#### Modalités de souscription et d'achat

Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2021 à 17 heures (heure de Paris) pour les ordres aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les ordres par Internet, si cette possibilité leur est donnée par leur intermédiaire financier.

Pour être pris en compte, les ordres d'achat et de souscription émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par l'un ou plusieurs des Garants au plus tard le 2 novembre 2021 à 13 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.



#### Révocation des ordres d'achat et de souscription

Les ordres d'achat et de souscription passés par les investisseurs sur Internet dans le cadre de l'OPO seront révocables, par Internet, jusqu'à la clôture de l'OPO (le 1<sup>er</sup> novembre 2021 à 20 heures (heure de Paris)). Il appartient aux investisseurs de se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de vérifier si les ordres d'achat et de souscription transmis par d'autres canaux sont révocables et dans quelles conditions ou bien si les ordres d'achat et de souscription transmis par Internet peuvent être révoqués autrement que par Internet.

Tout ordre d'achat et de souscription émis dans le cadre du Placement Global pourra être révoqué auprès du Garant ayant reçu cet ordre d'achat et de souscription et ce jusqu'au 2 novembre 2021 à 13 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée ou prorogation.

#### Codes d'identification des titres Forsee Power

> Libellé : Forsee Power

Code ISIN : FR0014005SB3Mnémonique : FORSECompartiment B

#### Conseils financier et Intermédiaires

Lazard agit en qualité de conseil financier. Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Société Générale en collaboration avec Gilbert Dupont et Berenberg agissent en qualité de Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livres Associés.

#### Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus approuvé par l'AMF le 15 octobre 2021 sous le numéro 21-448, composé du document d'enregistrement approuvé le 1<sup>er</sup> octobre 2021 sous le numéro I. 21-058, d'un supplément au document d'enregistrement approuvé le 15 octobre 2021 sous le numéro I.21-062, et d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), sont disponibles sans frais auprès de Forsee Power, ainsi que sur les sites Internet de Forsee Power (www.forseepower-finance.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Forsee Power attire l'attention du public sur le chapitre 3 « Facteurs de risques » du document d'enregistrement approuvé par l'AMF et sur le chapitre 2 « Facteurs de risques » de la note d'opération. La réalisation d'un ou plusieurs de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la réputation, la situation financière, les résultats ou les perspectives du Groupe, ainsi que le prix de marché des actions de Forsee Power.

#### À PROPOS DE FORSEE POWER

Forsee Power est un groupe industriel français spécialisé dans les systèmes de batteries intelligents pour un transport électrique durable (véhicules légers, camions, bus, trains, navires).

Acteur majeur en Europe, en Asie et en Amérique du Nord, le Groupe conçoit, assemble et fournit des systèmes de gestion de l'énergie basés sur les cellules parmi les plus robustes du marché et assure l'installation, la mise en service et la maintenance sur site ou à distance.

Forsee Power propose également des solutions de financement (location de batteries) et des solutions de seconde vie pour les batteries de transport.

Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 62 M€ en 2020 et compte plus de 500 collaborateurs.

Pour plus d'informations : www.forseepower.com | @ForseePower



#### **Contacts**

Forsee Power
Sophie Tricaud
Directrice de la communication
& des affaires publiques
investors@forseepower.com

NewCap
Thomas Grojean
Mathilde Bohin
Quentin Massé
Relations investisseurs
forseepower@newcap.eu
01 44 71 94 94

NewCap Nicolas Merigeau Relations Médias forseepower@newcap.eu 01 44 71 94 98

#### **Avertissement**

Aucune communication, ni aucune information relative à l'émission par Forsee Power des actions (les « **Actions** ») ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Actions peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Forsee Power n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »).

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « États membres ») aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les Actions ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans les États membres (i) qu'au profit d'investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus ou (ii) conformément aux autres dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, la notion d'« **Offre au public d'Actions** » dans chacun des États membres se définit comme toute communication adressée sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit à des personnes et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les Actions à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou souscrire ces Actions.

Cette restriction de placement s'ajoute aux autres restrictions de placement applicables dans les États membres.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient s'adressent et sont destinés uniquement aux personnes situées (x) en dehors du Royaume-Uni ou (y) au Royaume-Uni, qui sont des « investisseurs qualifiés » (tel que ce terme est défini dans le Règlement Prospectus qui fait partie du droit interne en application du European Union (Withdrawal) Act 2018) et (i) qui sont des professionnels en matière d'investissements (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « Financial Promotion Order »), (ii) qui sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) du Financial Promotion Order (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») ou (iii) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmise (les personnes mentionnées aux paragraphes (y)(i), (y)(ii) et (y)(iii) étant ensemble dénommées, les « Personnes Habilitées »). Toute invitation, offre ou accord en vue de la souscription ou l'achat de titres financiers objet du présent communiqué est uniquement accessible aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées. Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières ni une quelconque sollicitation de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au sens du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act ») et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique sans enregistrement ou exemption à l'obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act. Forsee Power n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre mentionnée dans le présent communiqué ou une partie de cette offre aux Etats-Unis d'Amérique ni d'effectuer une quelconque offre publique aux Etats-Unis d'Amérique.

La diffusion du présent communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie ou du Japon.

En cas d'exercice de l'option de surallocation, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (ou toute entité agissant pour son compte) en qualité d'agent de la stabilisation agissant au nom et pour le compte de l'ensemble



des établissements garants, pourra, sans y être tenu, et avec la faculté d'y mettre fin à tout moment, pendant une période de 30 jours calendaires à compter de la fixation du prix de l'offre, soit, selon le calendrier indicatif, du 2 novembre 2021 jusqu'au 2 décembre 2021 (inclus), intervenir aux fins de stabilisation du marché des actions Forsee Power, dans le respect de la législation et de la réglementation applicable et notamment du règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 complété par le règlement délégué (EU) 2016/1052 de la Commission du 8 mars 2016. Les interventions réalisées au titre de ces activités visent à soutenir le prix de marché des actions Forsee Power et sont susceptibles d'affecter leur cours.

MiFID II gouvernance produits / marché cible : Conformément aux exigences en matière de gouvernance des produits prévues par : (a) la Directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée (« MiFID II »); (b) les articles 9 et 10 de la directive déléguée (UE) 2017/593 de la Commission complétant la directive MiFID II ; et (c) des mesures de transposition locales, l'évaluation du marché cible relatif aux actions offertes dans le cadre de l'Offre (les « Actions Offertes ») a conduit à la conclusion suivante: (i) le marché cible des Actions Offertes est constitué de contreparties éligibles, de clients professionnels et de clients de détails, tels que définis dans la directive MiFID II ; et (ii) tous les canaux de distribution des Actions Offertes sont appropriés (l' « Evaluation du Marché Cible »). Toute personne qui par la suite propose, commercialise ou recommande les Actions Offertes (un « distributeur ») devra tenir compte de l'Evaluation du Marché Cible réalisée par les producteurs ; toutefois, un distributeur soumis à MiFID II est tenu de réaliser sa propre évaluation du marché cible relatif aux Actions Offertes (en adoptant ou en affinant l'Evaluation du Marché Cible réalisée par les producteurs) et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

L'Evaluation du Marché Cible est réalisée aux seules fins du processus d'approbation du produit par le producteur et ne constitue ni une évaluation pour un client donné de la pertinence ou de l'adéquation aux fins de MiFID II ni une recommandation d'investir, d'acheter ou de prendre toute autre mesure à l'égard des Actions Offertes.

Nonobstant l'Evaluation du Marché Cible, l'attention des distributeurs est attirée sur le fait que : le prix des Actions Offertes pourrait baisser et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement ; les Actions Offertes n'offrent aucun revenu garanti ni aucune garantie en capital ; et qu'un investissement dans les Actions Offertes n'est adapté que pour des investisseurs qui n'ont pas besoin d'un revenu garanti ou d'une garantie en capital, et sont capables (seuls ou avec l'aide d'un conseiller financier ou autre) d'évaluer les avantages et les risques d'un tel investissement et disposent de ressources suffisantes pour supporter les pertes qui pourraient en résulter.

#### Déclarations prospectives

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse sont des déclarations prospectives, et non des données historiques. Ces déclarations prospectives sont fondées sur des opinions, prévisions et hypothèses actuelles, en ce compris, de manière non-limitative, des hypothèses relatives à la stratégie actuelle et future du groupe ainsi qu'à l'environnement dans lequel le groupe évolue. Elles impliquent des risques connus ou inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient amener les résultats réels, performances ou réalisations, ou les résultats du secteur ou d'autres événements, à différer significativement de ceux décrits ou suggérés par ces déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes incluent ceux et celles figurant et détaillés dans le Chapitre 3 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement.

Ces déclarations prospectives sont données uniquement à la date du présent communiqué de presse et le groupe décline expressément toute obligation ou engagement de publier des mises à jour ou corrections des déclarations prospectives incluses dans ce communiqué afin de refléter tout changement affectant les prévisions ou événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces déclarations prospectives sont fondées. Les informations et déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performances futures et sont sujettes à divers risques et incertitudes, dont un grand nombre sont difficiles à prédire et échappent généralement au contrôle du groupe. Les résultats réels pourraient significativement différer de ceux décrits, ou suggérés, ou projetés par les informations et déclarations prospectives.



#### ANNEXE: RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

#### **Section 1 – Introduction**

Nom et code ISIN (numéro international d'identification des valeurs mobilières) des valeurs mobilières

Libellé pour les actions : Forsee Power Code ISIN : FR0014005SB3

Identité et coordonnées de l'émetteur, y compris son identifiant d'entité juridique (LEI)

Dénomination sociale: Forsee Power (la « Société » et, avec l'ensemble de ses filiales et participations, le « Groupe »).

Lieu et numéro d'immatriculation: R.C.S. Créteil 494 605 488. LEI: 969500S7F4LVSHHUZB87.

Identité et coordonnées de l'autorité compétente qui a approuvé le Prospectus: Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») - 17 Place de la Bourse, 75002 Paris, France. Le Document d'Enregistrement de la Société a été approuvé le 1er octobre 2021 sous le numéro I. 21-058 par l'AMF. Le Supplément au Document d'Enregistrement de la Société a été approuvé le 15 octobre 2021 sous le numéro I. 21-062 par l'AMF.

Date d'approbation du Prospectus : 15 octobre 2021.

Avertissement au lecteur: Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières qui font l'objet d'une offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur. L'investisseur pourrait perdre la totalité ou une partie du capital investi. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou incohérent lorsqu'il est lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lorsqu'il est lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lorsqu'il est lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lorsqu'il est lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus d'investir dans ces valeurs mobilières.

#### Section 2 – Informations clés sur l'émetteur

#### 2.1 Qui est l'émetteur des valeurs mobilières ?

**Dénomination sociale**: Forsee Power; Siège social: 1 boulevard Hippolyte Marques, 94200 Ivry-sur-Seine, France; Forme juridique: société anonyme, à conseil d'administration; Droit applicable: droit français; Pays d'origine: France.

Principales activités : Le Groupe est concepteur et fabricant de systèmes de batteries intelligents pour l'électromobilité.

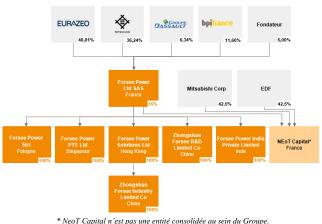
Le Groupe a développé depuis 2011 une expertise en solutions de stockage de haute énergie et de haute puissance pour la mobilité légère et la mobilité lourde. Ces systèmes sont développés par ses ingénieurs à partir des cellules électrochimiques parmi les plus récentes et les plus robustes du marché et intègrent notamment des systèmes électroniques de gestion de la batterie (*Battery Management System* (BMS)), des logiciels embarqués et des dispositifs de gestion thermique.

Les systèmes de batteries sont intégrés aux véhicules pour une première vie pendant une durée de cinq, dix ou quinze ans selon la technologie. Dès la conception, le Groupe développe des systèmes de batteries avec pour objectif qu'ils puissent ensuite être à l'avenir exploités dans le cadre d'une seconde vie en stockage stationnaire d'énergie ou en back-up de réseau, associés à la production d'énergie renouvelable comme des panneaux solaires. La Société a également pour ambition d'accompagner ses clients dans la gestion de la fin de vie et la valorisation des composants, tels que les cellules électrochimiques ou l'acier, en partenariat avec les acteurs de la filière du recyclage.

La Société se positionne sur les marchés de l'électromobilité nécessitant des systèmes batteries complexes à haute valeur ajoutée : véhicules légers (deux et trois roues, karts, petits véhicules autonomes et robotiques) et véhicules lourds (bus, camions spéciaux tels que des camions miniers ou portuaires, véhicules non routiers pour la construction, l'agriculture et l'industrie, trains et navires). Le Groupe n'est en revanche pas présent sur le marché de la voiture particulière pour lequel les constructeurs développent eux-mêmes leurs technologies.

Les systèmes de batteries du Groupe sont développés au sein des trois centres de recherche et développement du Groupe (Paris, Lyon et Zhongshan). Ils sont ensuite produits dans les 4 usines du Groupe en Europe et en Asie (France, Pologne, Chine et Inde)

L'organigramme simplifié ci-après présente l'organisation juridique du Groupe et ses principales filiales à la date du Prospectus.



\* NeoT Capital n'est pas une entité consolidée au sein du Groupe. \*\* Les pourcentages ci-dessus reflètent les pourcentages de détention du capital.

Actionnariat à la date du Prospectus: A la date d'approbation du Prospectus par l'AMF, le capital social de la Société s'élève à 3 941 690 euros, après prise en compte de la Division du Nominal (tel que ce terme est défini ci-après), divisé en 6 209 300 actions ordinaires, 12 137 300 actions de préférence de catégorie C2, 18 530 000 actions de préférence de catégorie



C3 et 2 540 300 actions de préférence de catégorie C3b, soit 39 416 900 actions de 0,10 euro de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

La répartition de l'actionnariat de la Société à la date du Prospectus est la suivante :

		Base diluée <sup>(1)</sup>				
Actionnaire	Nombre d'actions <sup>(2)</sup>	Nombre de droits de vote	% du capital	% de droits de vote	% du capital	% de droits de vote
Fonds Eurazeo (anciennement dénommé Idinvest)	16 085 000	9 539 391	40,81%	35,25%	37,13%	29,92%
Mitsui & Co., Ltd.	14 285 900	9 808 935	36,24 %	36,24 %	32,98%	32,98%
Fonds SPI - Sociétés de Projets Industriels (opéré par Bpifrance)	4 573 700	3 243 669	11,60%	11,99%	10,56%	10,83%
Groupe Industriel Marcel Dassault	2 500 100	2 500 100	6,34%	9,24%	5,77%	7,84%
Christophe Gurtner	1 972 200	1 972 200	5,00%	7,29%	8,53% <sup>(3)</sup>	11,60%
Banque européenne d'investissement	-	-	-	-	2,86%	3,89%
Managers	-	-	-	-	2,16%	2,94%
TOTAL	39 416 900	27 064 295	100%	100%	100%	100%

<sup>(1)</sup> Après exercice des 7 800 « stock-options 2018 » attribués aux mandataires et aux salariés, des 15 000 « stock-options 2021 » (intégralement attribuées), des 10 357 bons de souscription d'actions émis au profit de la Banque Européenne d'Investissement (la « BEI ») et acquisition des 382 000 actions gratuites, donnant accès à 3 902 400 actions nouvelles (après prise en compte de la Division du Nominal), soit une dilution totale de 9,01%.

À l'occasion de son introduction en bourse, le Groupe entend procéder à la conversion de l'ensemble des actions de préférence émises par la Société en actions ordinaires nouvelles, sur la base d'une action ordinaire nouvelle pour chaque action de préférence convertie, préalablement au règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (la « Conversion des ADP »). La Société a par ailleurs procédé le 15 octobre 2021 à la division par cent de la valeur nominale unitaire de ses actions ordinaires (à laquelle la Société a procédé à la date du présent Prospectus), afin de la ramener de dix euros ( $10 \in$ ) à dix centimes d'euro ( $0,10 \in$ ) par action, tout en multipliant corrélativement par cent le nombre total d'actions composant le capital social de la Société, de telle sorte que le montant total du capital de la Société reste inchangé à la suite de cette opération (la « Division du Nominal » et ensemble avec la Conversion des ADP, les « Opérations de Réorganisation du Capital »).

Principaux dirigeants : Monsieur Christophe Gurtner, Président-Directeur Général de la Société.

Contrôleurs légaux des comptes: Deloitte & Associés (6 place de la Pyramide, 92908 Paris La Défense Cedex, France), membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles et du Centre, représenté par Thierry Queron. Jean Lebit (18 avenue du 8 mai 1945, 95200 Sarcelles, France), membre de la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre, représenté par Jean Lebit.

# 2.2 Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur?

#### Informations financières sélectionnées du compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Exercice clos le	Exercice clos le	Exercice clos le	Semestre clos le	Semestre clos le
	31 décembre 2020	31 décembre 2019	31 décembre 2018 (retraité)*	30 juin 2021	30 juin 2020
Chiffre d'affaires	62 060	50 342	23 157	37 171	27 653
Croissance du chiffre d'affaires d'une année sur l'autre	+ 11 718	+ 27 185	-	+ 9 518	-
Résultat opérationnel (EBIT)	(19 373)	(22 768)	(20 736)	(10 154)	(9 592)
Résultat net	(29 412)	(26 347)	(23 197)	(16 769)	(15 590)

<sup>\*</sup>Le retraitement concerne le reclassement d'instruments financiers détaillé à la section 7.1.4 (« Facteurs affectant la comparabilité des résultats consolidés ») du Document d'Enregistrement.

#### Informations financières sélectionnées du bilan consolidé

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2020 (retraité)*	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018 (retraité)**	Semestre clos le 30 juin 2021
Total des actifs	92 553	75 527	56 525	82 535
Total des capitaux	(32 406)	(3 441)	2 297	(49 065)
propres				
Total des passifs	92 553	75 527	56 525	82 535
Total endettement	81 048	38 748	21 392	87 922
financier net				

<sup>\*</sup> Données issues des comptes consolidés comparatifs au 31 décembre 2020, figurant dans les comptes consolidés intermédiaires résumés 30 juin 2021 – Ces données ont été retraitées par rapport aux comptes consolidés publiés au 31 décembre 2020 pour tenir compte d'un reclassement en dépréciation de stock de 1 901 milliers d'euros présenté en provision pour risque dans les comptes publiés.

#### Informations financières sélectionnées des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2020	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018 (retraité)*	Semestre clos le 30 juin 2021	Semestre clos le 30 juin 2020
Trésorerie provenant des opérations liées à l'activité	(22 011)	(13 475)	(22 208)	953	(13 747)
Trésorerie provenant des opérations d'investissement	(10 032)	(7 325)	(7 353)	(4 515)	(2 869)
Trésorerie provenant des opérations de financement	40 417	11 643	26 227	(3 553)	44 619

<sup>(2)</sup> Nombre d'actions composant le capital social de la Société après prise en compte de la Division du Nominal.

<sup>(3)</sup> Hors acquisition/exercice des 999 999 actions gratuites et/ou options de souscription d'actions (après Division du Nominal) pouvant lui être attribuées au titre de sa rémunération variable pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, qui représenteraient, sur une base non-diluée, 2,47% du capital de la Société à la date du Prospectus.

<sup>\*\*</sup>Le retraitement concerne le reclassement d'instruments financiers détaillé à la section 7.1.4 (« Facteurs affectant la comparabilité des résultats consolidés ») du Document d'Enregistrement.



\* Le retraitement concerne le reclassement d'instruments financiers détaillé à la section 7.1.4 (« Facteurs affectant la comparabilité des résultats consolidés ») du Document d'Enregistrement.

#### Principaux indicateurs de performance

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2020 (retraité)*	Exercice clos le 31 décembre 2019	Exercice clos le 31 décembre 2018 (retraité)	Semestre clos le 30 juin 2021	Semestre clos le 30 juin 2020
EBITDA	(12 027)	(20 186)	(19 674)	(8 107)	(6 736)

<sup>\*</sup> Données issues des comptes consolidés comparatifs au 31 décembre 2020, figurant dans les comptes consolidés intermédiaires résumés 30 juin 2021 – Ces données ont été retraitées par rapport aux comptes consolidés publiés au 31 décembre 2020 pour tenir compte d'un reclassement en dépréciation de stock de 1 901 milliers d'euros présenté en provision pour risque dans les comptes publiés.

Perspectives d'évolution des activités du Groupe et objectifs financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 : pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, sur la base des hypothèses décrites au chapitre 10 du Document d'Enregistrement, le Groupe se fixe pour objectif :

de générer un chiffre d'affaires de 71 millions d'euros ;

d'atteindre une répartition du chiffre d'affaire du Groupe respectivement de 25% et 75% sur les segments d'activité « *Light Vehicles and Industrial Tech (LeV & Ind Tech)* » et « *Heavy Vehicles (HeV)* » ;

d'enregistrer un besoin en fonds de roulement inférieur à 50% de son chiffre d'affaires ;

d'atteindre un montant en termes de dépenses d'investissement (immobilisations corporelles) inférieur à 10% du chiffre d'affaires du Groupe.

Perspectives d'évolution des activités du Groupe et objectifs financiers à horizon 2023 : le Groupe se fixe notamment pour objectifs, à horizon 2023, sur la base des hypothèses décrites au chapitre 10 du Document d'Enregistrement :

d'atteindre un chiffre d'affaires annuel d'environ 180 millions d'euros ;

d'atteindre le seuil de rentabilité (EBITDA à l'équilibre).

Perspectives d'évolution des activités du Groupe et objectifs financiers à horizon 2027 : le Groupe se fixe notamment pour objectifs, à horizon 2027, sur la base des hypothèses décrites au chapitre 10 du Document d'Enregistrement :

d'atteindre un chiffre d'affaires annuel d'environ 600 millions d'euros ;

d'atteindre une répartition du chiffre d'affaire du Groupe respectivement de 15% et 85% sur les segments d'activité « *Light Vehicles and Industrial Tech (LeV & Ind Tech)* » et « *Heavy Vehicles (HeV)* » ;

d'atteindre une marge d'EBITDA (EBITDA / chiffre d'affaires) supérieure à 15%;

d'atteindre un besoin en fonds de roulement inférieur à 10% de son chiffre d'affaires ;

d'atteindre un montant en termes de dépenses d'investissement (immobilisations corporelles) inférieur à 3% du chiffre d'affaires du Groupe.

## 2.3 Quels sont les risques spécifiques à l'émetteur?

Un investissement dans les titres de la Société comprend de nombreux risques et incertitudes liés aux activités du Groupe pouvant résulter en une perte partielle ou totale de leur investissement pour les investisseurs, notamment :

#### Risques liés au secteur d'activité du Groupe

Risque lié aux évolutions technologiques en constante évolution, qui restent difficiles à anticiper et aux technologies différentes, existantes ou futures, pouvant répondre aux mêmes besoins, mais de manière plus efficace ou performante, que ceux couverts par les technologies du Groupe ;

Risque lié à l'absence d'acceptation par le marché des technologies développées par le Groupe dont le développement et le succès dépendent de sa capacité à proposer des systèmes de batteries dans les domaines de la mobilité adaptés au marché ainsi qu'à ses évolutions actuelles et envisagées ; et

Risque lié au succès des véhicules/produits proposés par les clients du Groupe dont le dynamisme dépend principalement de celui de l'industrie de ses clients, de leurs secteurs d'activité (bus, ferroviaire, maritime) ou des modèles de produits/véhicules qu'ils commercialisent et notamment de leur capacité à développer et commercialiser avec succès des produits/véhicules intégrant les systèmes de batteries du Groupe.

#### Risques liés à l'activité du Groupe

Risque lié à l'exploitation des sites de production pouvant entraîner des accidents industriels, des explosions, des incendies, des dangers pour l'environnement ou des perturbations sociales (grèves, débrayages, actions de revendication ou autres troubles sociaux);

Risque lié à l'interruption ou la limitation de l'approvisionnement et de l'activité des sites de production pouvant entrainer des interruptions de la fourniture d'énergie, de l'inflation ou de la pénurie des matières premières, des problèmes d'approvisionnement, des actes de malveillance, de terrorisme ou des événements naturels ou exceptionnels tels que la pandémie de Covid-19 ou de force majeure;

Risque lié à la dépendance du Groupe vis-à-vis de ses principaux clients qui pourrait rendre difficile la négociation de prix attractifs pour les systèmes de batteries du Groupe et pourrait l'exposer à une baisse de son chiffre d'affaires si un client stratégique venait à cesser de se fournir auprès du Groupe ou si le Groupe venait à perdre un client stratégique pour des raisons indépendantes de sa volonté ; et

Risque lié à la dépendance du Groupe vis-à-vis de ses fournisseurs dans la mesure où la demande mondiale de cellules de batteries dépasse actuellement l'offre disponible, le Groupe pourrait ainsi rencontrer des difficultés à remplacer un fournisseur par un autre, à augmenter le nombre de fournisseurs ou à changer un composant par un autre en temps voulu ou pas du tout en raison d'une interruption ou d'un retard de l'approvisionnement ou d'une augmentation de la demande dans l'ensemble de l'industrie.

#### Risques liés à la stratégie du Groupe

Risque lié à la gestion de la croissance rapide et de la transformation ainsi qu'à l'atteinte de la rentabilité du Groupe dépendant en partie de sa capacité à développer de nouveaux produits, ce qui pourrait le contraindre à utiliser sa trésorerie provenant des ventes réalisées ainsi que d'avoir recours à des sources de financement externes supplémentaires sans atteindre le succès escompté ; et

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, en Australie, au Canada ou au Japon

<sup>\*\*</sup> Le retraitement concerne le reclassement d'instruments financiers détaillé à la section 7.1.4 (« Facteurs affectant la comparabilité des résultats consolidés ») du Document d'Enregistrement.



Risque lié aux acquisitions futures ou réalisées dont les bénéfices attendus pourraient ne pas se concrétiser dans les délais et aux niveaux attendus.

#### Risques de marché

Risque de liquidité correspondant au risque auquel est exposé le Groupe lorsqu'il éprouve des difficultés à faire face à ses besoins de trésorerie grâce à ses ressources disponibles ; En l'absence d'augmentation de capital, le Groupe ne devrait pas faire face à un risque de liquidité dans les douze prochains mois.

#### Risques juridiques

Risque lié à une évolution défavorable de la réglementation, le Groupe étant exposé à diverses réglementations dans les différents pays où il exerce ses activités, notamment en matière de collecte, traitement, recyclage et élimination des déchets de piles et d'accumulateurs ; et

Risque lié à la réglementation applicable aux véhicules électriques, le Groupe pouvant avoir à engager des coûts importants afin de se conformer à ces réglementations évolutives.

#### Section 3 – Informations clés sur les valeurs mobilières

## 3.1 Quelles sont les principales caractéristiques des valeurs mobilières?

Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« Euronext Paris ») est demandée sont :

l'ensemble des 39 416 900 actions ordinaires composant le capital social de la Société à l'issue des Opérations de Réorganisation du Capital, toutes de même valeur nominale, intégralement souscrites, entièrement libérées et de même catégorie (Code ISIN: FR0014005SB3) (les « Actions Existantes »). Les Actions Existantes comprennent notamment 2 379 310 Actions Existantes (soit environ 17,2 millions d'euros sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) susceptibles d'être cédées par (i) FCPI Objectif Innovation Patrimoine n°9, FCPI Idinvest Patrimoine n°6, FCPI Idinvest Patrimoine 2016, FPCI Electranova - Idinvest Smart City VF, Idinvest Innov FRR France, FIP Régions & Industries, FCPI Idinvest Patrimoine 2015, IDINVEST GROWTH SECONDARY S.L.P et FPCI Electranova Capital (les « Fonds Cédants Eurazeo »), (ii) Groupe Industriel Marcel Dassault (« Groupe Industriel Marcel Dassault ») et (iii) Christophe Gurtner, fondateur de la Société (le « Fondateur », ensemble avec les Fonds Cédants Eurazeo et Groupe Industriel Marcel Dassault, les « Actionnaires Cédants ») en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (tel que ce terme est défini ci-après) (les « Actions Cédées »); et

les actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires par voie d'offre au public d'un montant d'environ 100 millions d'euros, prime d'émission incluse (correspondant, à titre indicatif, à 13 793 103 actions nouvelles au maximum, sur la base d'un Prix de l'Offre égal à la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) (les « Actions Nouvelles »), pouvant être augmenté d'un montant maximum d'environ 15 millions d'euros, prime d'émission incluse (correspondant, à titre indicatif, à un nombre maximum de 2 068 965 actions nouvelles supplémentaires, sur la base d'un Prix de l'Offre égal à la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (tel que ce terme est défini ci-dessous) (les « Actions Nouvelles Supplémentaires »).

Les Actions Nouvelles, les Actions Nouvelles Supplémentaires et les Actions Cédées sont définies ensemble comme les « Actions Offertes » et sont offertes dans le cadre de l'Offre (tel que ce terme est défini ci-après).

Monnaie, dénomination et nombre de valeurs mobilières émises : Devise : Euro. Libellé pour les actions : Forsee Power. A la date du Prospectus, la valeur nominale par action est égale à 0,10 euro.

**Droits attachés aux actions :** En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société qui régiront la Société à compter de son introduction en bourse, les principaux droits attachés aux actions de la Société seront les suivants : (i) droit à dividendes et droit de participation aux bénéfices de la Société, (ii) droit de participer aux assemblées générales d'actionnaires, (iii) droit de vote, étant précisé qu'un droit de vote double sera attribué à toute action justifiant d'une inscription au nominatif pendant une durée continue de deux ans au nom du même actionnaire (à compter de la date d'admission des actions de la Société aux négociations sur Euronext Paris), (iv) droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie et (v) droit de participation à tout excédent en cas de liquidation. Les Actions Offertes porteront jouissance courante.

Rang relatif des valeurs mobilières dans la structure du capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité : Sans objet.

Restriction imposée à la libre négociabilité des actions : Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.

Politique en matière de dividendes: La Société n'a procédé à aucun versement de dividendes au titre des exercices clos les 31 décembre 2020, 2019 et 2018. Il n'est pas prévu d'initier une politique de versement de dividende à court ou moyen terme compte tenu du stade de développement de la Société afin de mobiliser les ressources disponibles au financement de son plan de développement.

#### 3.2 Où les valeurs mobilières seront-elles négociées?

L'admission des 39 416 900 Actions Existantes, des Actions Nouvelles et des Actions Nouvelles Supplémentaires, dont le nombre cumulé maximum est de 15 862 068 (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre), est demandée sur le compartiment B d'Euronext Paris. Aucune autre demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé n'a été formulée par la Société.

3.3 Les valeurs mobilières font-elles l'objet d'une

L'émission ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce.

# garantie ? 3.4 Quels sont les principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières?

Un investissement dans les titres de la Société comprend de nombreux risques et incertitudes pouvant résulter en une perte partielle ou totale de leur investissement pour les investisseurs, notamment :

- le cours des actions de la Société est susceptible d'être affecté par une volatilité importante ;
- un marché liquide des actions de la Société pourrait ne pas se développer ou perdurer ;



- la cession par les principaux actionnaires d'un nombre important d'actions de la Société, à l'issue de la période de conservation, ou la possibilité d'une telle cession, pourrait avoir un impact défavorable significatif sur le prix de marché des actions de la Société.

#### Section 4 – Informations clés sur l'offre au public de valeurs mobilières et/ou l'admission à la négociation sur un marché réglementé

# 4.1 A quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière ?

Structure de l'Offre: Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant (i) une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert » ou l'« OPO ») et (ii) un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « Placement Global »), comportant (a) un placement en France et (b) un placement international dans certains pays, y compris aux Etats-Unis d'Amérique en vertu de la règle 144A prise en application du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act ») et en dehors des Etats-Unis d'Amérique dans le cadre de transactions extraterritoriales (offshore transactions) telles que définies dans, et conformément à, la Regulation S du Securities Act. Deux catégories d'ordres de souscription sont susceptibles d'être émis en réponse à l'OPO: (i) fraction d'ordre de souscription A1: entre 10 et 200 actions incluses, et (ii) fraction d'ordre de souscription A2: au-delà de 200 actions. Les fractions d'ordres de souscription A1 sont prioritaires par rapport aux fractions d'ordres de souscription A2; un taux de réduction pouvant aller jusqu'à 100% peut être appliqué aux fractions d'ordres de souscription A2 pour servir les fractions d'ordres de souscription A1.

Clause d'Extension: la Société pourra, en fonction de l'importance de la demande et après consultation avec les Garants (tel que ce terme est défini ci-dessous), augmenter le montant initial de l'augmentation de capital d'un montant maximum d'environ 15 millions d'euros, prime d'émission incluse (correspondant, à titre indicatif, à un maximum de 2 068 965 Actions Nouvelles Supplémentaires, sur la base d'un Prix de l'Offre égal à la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) (la « Clause d'Extension »).

**Option de Surallocation**: Les Actionnaires Cédants consentiront à Crédit Agricole Corporate and Investment Bank agissant en qualité d'agent de la stabilisation, au nom et pour le compte des Garants, une option permettant l'acquisition d'un nombre d'actions représentant au total un maximum de 15% du nombre cumulé d'Actions Nouvelles et d'Actions Nouvelles Supplémentaires, soit un maximum de 2 379 310 Actions Cédées (l'« **Option de Surallocation** »).

Fourchette indicative du Prix de l'Offre : Le prix des Actions Offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des Actions Offertes dans le cadre du Placement Global (le « Prix de l'Offre »).

La fourchette indicative du Prix de l'Offre arrêtée par le conseil d'administration de la Société est comprise entre 7,25 et 9,80 euros par action. Cette fourchette du Prix de l'Offre est indicative et le Prix de l'Offre pourra être fixé en dehors de cette fourchette indicative du Prix de l'Offre. Le Prix de l'Offre sera arrêté par le Conseil d'administration de la Société le 2 novembre 2021, selon le calendrier indicatif.

#### Calendrier indicatif

15 octobre 2021 Approbation du Prospectus par l'AMF.

18 octobre 2021 Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus.

Publication par Euronext de l'avis d'ouverture de l'OPO.

Ouverture de l'OPO et du Placement Global.

1er novembre 2021 Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les ordres et à 20 heures (heure de Paris) pour les achats

par Internet.

2 novembre 2021 Clôture du Placement Global à 13 heures (heure de Paris).

Fixation du Prix de l'Offre. Signature du Contrat de Garantie.

Diffusion du communiqué de presse indiquant le prix de l'Offre.

Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre. Première cotation des actions de la Société sur Euronext Paris.

Début de la période de stabilisation éventuelle.

3 novembre 2021 Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris (sur une ligne de cotation intitulée « Forsee

Power Prom » jusqu'à la date de règlement livraison de l'OPO et du Placement Global).

4 novembre 2021 Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global.

5 novembre 2021 Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Paris sur une ligne de cotation intitulée « Forsee

Power ».

2 décembre 2021 Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation.

Fin de la période de stabilisation éventuelle.

**Modalités de souscription :** Les personnes désirant participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre 2021 à 17 heures (heure de Paris) pour les ordres aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les ordres par Internet, si cette possibilité leur est donnée par leur intermédiaire financier. Pour être pris en compte, les ordres d'achat et de souscription émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par

Pour être pris en compte, les ordres d'achat et de souscription émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par l'un ou plusieurs des Garants au plus tard le 2 novembre 2021 à 13 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.

Révocation des ordres d'achat et de souscription: Les ordres d'achat et de souscription passés par les investisseurs sur Internet dans le cadre de l'OPO seront révocables, par Internet, jusqu'à la clôture de l'OPO (le 1<sup>er</sup> novembre 2021 à 20 heures (heure de Paris)). Il appartient aux investisseurs de se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de vérifier si les ordres d'achat et de souscription transmis par d'autres canaux sont révocables et dans quelles conditions ou bien si les ordres d'achat et de souscription transmis par Internet peuvent être révoqués autrement que par Internet.

Tout ordre d'achat et de souscription émis dans le cadre du Placement Global pourra être révoqué auprès du Garant ayant reçu cet ordre d'achat et de souscription et ce jusqu'au 2 novembre 2021 à 13 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée ou prorogation.



Montant et pourcentage de dilution résultant immédiatement de l'Offre: A titre illustratif, à l'issue des Opérations de Réorganisation du Capital et de l'Offre, la répartition de l'actionnariat de la Société ressortirait comme suit, sur une base non-diluée, sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre.

	Après l'Offre et hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation		de la Clause d'E	exercice en totalité xtension mais hors on de Surallocation	Après l'Offre et après exercice en totalité de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation	
Actionnaires	Nombre total d'actions <sup>(1)</sup>	% du capital et des droits de vote	Nombre total d'actions <sup>(1)</sup>	% du capital et des droits de vote	Nombre total d'actions <sup>(1)</sup>	% du capital et des droits de vote
Fonds Eurazeo (anciennement dénommé Idinvest)	16 085 000	30,23%	16 085 000	29,10%	14 246 541	25,77%
Mitsui & Co., Ltd.	14 285 900	26,85%	14 285 900	25,84%	14 285 900	25,84%
Fonds SPI - Sociétés de Projets Industriels (opéré par Bpifrance) <sup>(2)</sup>	5 953 010	11,19%	5 953 010	10,77%	5 953 010	10,77%
Groupe Industriel Marcel Dassault	2 500 100	4,70%	2 500 100	4,52%	2 197 754	3,98%
Christophe Gurtner	1 972 200	3,71%	1 972 200	3,57%	1 733 695	3,14%
Ballard Power Systems Inc.	5 321 000	10,00%	5 517 241	9,98%	5 517 241	9,98%
Public	7 092 793	13,33%	8 965 517	16,22%	11 344 827	20,52%
Total	53 210 003	100,00%	55 278 968	100,00%	55 278 968	100,00%

<sup>(1)</sup> Nombre d'actions composant le capital social de la Société après prise en compte des Opérations de Réorganisation du Capital et des Actions Nouvelles et des Actions Nouvelles Supplémentaires émises dans le cadre de l'Offre.

#### Dilution résultant de l'émission des Actions Nouvelles et des Actions Nouvelles Supplémentaires

Incidence de l'Offre sur la quote-part des capitaux propres de la Société: Sur la base des capitaux propres consolidés de la Société au 30 juin 2021 (après prise en compte de la conversion des OC 5 et des augmentations de capital réservées telles que décrites à la section 8.2.1.2 « Augmentations de capital » du Document d'Enregistrement) et du nombre total d'actions composant le capital social à l'issue des Opérations de Réorganisation du Capital, les capitaux propres consolidés par action, avant et après l'Offre, s'établiraient comme suit (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, après imputation des frais juridiques et administratifs et de la rémunération globale des intermédiaires financiers (net d'impôts)):

	Capitaux propres consolidés par action au 30 juin 2021  Base non-diluée Base diluée <sup>(1)</sup>	
Avant émission des Actions Nouvelles	-0,20 euro	0,39 euro
Après émission de 10 344 828 Actions Nouvelles (en cas de réduction à hauteur de 75% de la taille initiale de l'augmentation de capital)	1,26 euros	1,63 euros
Après émission d'un nombre maximum de 13 793 103 Actions Nouvelles (hors exercice de la Clause d'Extension)	1,64 euros	1,96 euros
Après émission d'un nombre maximum de 15 862 068 Actions Nouvelles (en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension)	1,84 euros	2,14 euros

<sup>1)</sup> En cas d'exercice de l'intégralité des stock-options attribuées et des bons de souscription d'actions émis au profit de la BEI, ainsi que de l'acquisition définitive de la totalité des actions attribuées gratuitement, donnant accès à un total de 3 902 400 actions nouvelles de la Société (après prise en compte de la Division du Nominal).

#### Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'Offre

L'incidence de l'Offre sur la participation dans le capital de la Société d'un actionnaire qui détiendrait postérieurement aux Opérations de Réorganisation du Capital 1% du capital social de la Société et ne participerait pas à l'Offre (sur la base de la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre) serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire	
	Base non-diluée	Base diluée <sup>(1)</sup>
Avant émission des Actions Nouvelles	1,00%	0,91%
Après émission de 10 344 828 Actions Nouvelles (en cas de réduction à hauteur de 75% de la taille initiale de l'augmentation de capital)	0,79%	0,73%
Après émission d'un nombre maximum de 13 793 103 Actions Nouvelles (hors exercice de la Clause d'Extension)	0,74%	0,69%
Après émission d'un nombre maximum de 15 862 068 Actions Nouvelles (en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension)	0,71%	0,67%

<sup>1)</sup> En cas d'exercice de l'intégralité des stock-options attribuées et des bons de souscription d'actions émis au profit de la BEI, ainsi que de l'acquisition définitive de la totalité des actions attribuées gratuitement, donnant accès à un total de 3 902 400 actions nouvelles de la Société (après prise en compte de la Division du Nominal).

#### Estimation des dépenses totales liées à l'Offre

Les dépenses liées à l'Offre à la charge de la Société (comprenant notamment la rémunération globale des intermédiaires financiers et les frais juridiques et administratifs liés à l'Offre) sont estimées à environ 7,5 millions d'euros.

Dépenses facturées à l'investisseur par la Société

<sup>(2)</sup> Dans l'hypothèse où le comité d'investissement de Bpifrance donnerait son accord pour une participation à l'Offre à hauteur de 10 millions d'euros



#### Sans objet. 4.2 Pourquoi ce L'introduction en bourse de la Société a pour objectif principal de permettre au Groupe d'accroître sa flexibilité financière et prospectus est-il de soutenir sa stratégie de développement et de croissance. L'Offre pourrait donner en outre une liquidité aux Actionnaires établi ? Cédants en cas d'exercice de l'Option de Surallocation. Le produit net de l'émission des Actions Nouvelles sera affecté de la manière suivante : à hauteur d'environ 30 millions d'euros, à l'innovation et au développement de nouveaux produits, afin de permettre (i) le recours à la digitalisation et à l'intelligence artificielle, (ii) la nouvelle génération de technologies et de produits, (iii) la poursuite de l'optimisation des coûts et (iv) le renforcement de la sécurité des systèmes de batteries ; à hauteur d'environ 30 millions d'euros, à l'accélération du développement industriel à l'international, afin de permettre (i) l'augmentation de la capacité de production des installations existantes, (ii) la création d'une présence industrielle aux Etats-Unis d'Amérique et (iii) l'extension de manière opportuniste de la base industrielle dans de nouveaux pays ; à hauteur d'environ 10 millions d'euros, à des opérations opportunistes de développement, afin de permettre (i) l'expansion dans des zones géographiques et dans des gammes de produits complémentaires à ceux du Groupe, (ii) le développement de la seconde vie et de la fin de vie des systèmes de batteries et (iii) le déploiement de l'offre de services et d'opérations opportunistes de développement ; et à hauteur d'environ 30 millions d'euros, aux besoins généraux du Groupe, afin de permettre de (i) répondre à de larges volumes d'affaires, (ii) soutenir la demande croissante de production et (iii) renforcer la structure de bilan de la Société, notamment en (a) remboursant la tranche B d'un montant de 8,5 millions d'euros au titre du contrat de crédit conclu le 21 décembre 2020 avec la BEI et (b) versant l'indemnité d'un montant de 1,25 millions d'euros à la BEI dans le cadre des opérations réalisées préalablement à l'introduction en bourse de la Société. En cas d'exercice de la Clause d'Extension, le produit de l'émission des Actions Nouvelles Supplémentaires ainsi émises sera librement affecté par la Société à l'un des objectifs ci-dessus. Dans l'hypothèse où l'Offre ne serait souscrite qu'à hauteur de 75% (soit un montant d'environ 75 millions d'euros), les fonds levés seraient alloués en priorité à l'innovation et au développement de nouveaux produits ainsi qu'à l'accélération du développement industriel à l'international (notamment aux Etats-Unis), au remboursement de la tranche B de l'emprunt BEI et, pour le solde, aux autres objectifs en fonction des besoins ou des opportunités. Il est rappelé que seuls les Actionnaires Cédants percevront le produit de l'offre des Actions Cédées. Produit brut et net de l'émission des Actions Nouvelles et des Actions Nouvelles Supplémentaires : Environ 100 millions d'euros brut et environ 92 millions d'euros net (hors exercice de la Clause d'Extension). Environ 115 millions d'euros brut et environ 107,0 millions d'euros net (en cas d'exercice en totalité de la Clause d'Extension). Environ 75 millions d'euros brut et environ 68,4 millions d'euros net (en cas de réalisation de l'augmentation de capital à 75%). Produit de la cession des Actions Cédées revenant aux Actionnaires Cédants : Environ 17,2 millions d'euros maximum en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation, sur la base d'un Prix de l'Offre égal à la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, et à environ 17,2 millions d'euros maximum en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation, sur la base d'un Prix de l'Offre égal à la borne supérieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre. Dans le cas où les souscriptions dans le cadre de l'Offre se révéleraient insuffisantes et où il serait décidé de réduire la taille de l'Offre, il serait procédé à un ajustement de la taille de l'Offre, par une réduction de la taille initiale de l'augmentation de capital à hauteur du montant des souscriptions à l'émission des Actions Nouvelles, sous réserve que celles-ci représentent au moins 75% de la taille initiale de l'augmentation de capital. Contrat de Garantie: L'Offre fera l'objet d'un contrat de garantie par un groupe d'établissements financiers composé de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, Société Générale en collaboration avec Gilbert Dupont, et Joh. Berenberg, Gossler & Co. KG en qualité de coordinateurs globaux, chefs de file et teneurs de livre associés (les « Garants ») portant sur l'intégralité des Actions Offertes (le « Contrat de Garantie »). Cette garantie ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce. Principaux conflits d'intérêts liés à l'Offre ou à l'admission à la négociation : Les Garants et/ou certains de leurs affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissement, commerciaux ou autres à la Société ou aux sociétés du Groupe, à leurs actionnaires, leurs affiliés ou à leurs mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération. Les Garants pourraient par ailleurs intervenir dans le cadre de financements bancaires que pourrait mettre en place la Société. Intentions de souscription : Ballard Power Systems Inc. s'est irrévocablement engagée à souscrire au moins 35% du montant de l'augmentation de capital (y compris en cas d'exercice de la Clause d'Extension, le cas échéant), dans la limite d'un montant maximum de 40 millions d'euros, sous réserve de ne pas dépasser 10% du capital social ou des droits de vote. A l'occasion du Conseil d'administration de la Société réuni le 15 octobre 2021, le représentant permanent de Bpifrance a indiqué à la Société avoir saisi son comité d'investissement d'une demande de participation à l'Offre, selon les modalités décrites dans le Prospectus et pour un montant maximum de 10 millions d'euros. La participation effective de Bpifrance est donc conditionnée à l'accord de ce comité d'investissement. Engagement d'abstention de la Société: 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles. Engagements de conservation de Groupe Industriel Marcel Dassault, des Fonds Eurazeo, de Mitsui & Co., Ltd. et du Fonds SPI - Sociétés de Projets Industriels : 365 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions. Engagement de conservation du Fondateur : 365 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles. Engagement de conservation de Ballard Power Systems Inc.: 360 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve d'exceptions usuelles. Engagement de conservation des titulaires de stock-options (comprenant certains cadres du Groupe) : 365 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.